

premier ministre d'avoir soudoyé Sa Majesté la reine, et qu'elle s'y serait prêté. C'est clair.

Ce qui est également évident et honteux—je voudrais dire que j'éprouve autant d'affection pour Sa Majesté la reine que n'importe quel député—c'est cette tentative partisane à laquelle a participé le premier ministre lui-même pour détourner l'attention du Canada de la TPS en mêlant la reine à ce débat. C'est scandaleux et honteux.

Je propose, si nous devons être sérieux ici à propos de nos responsabilités et du respect pour la souveraine, que le premier ministre, imité par le vice-premier ministre, présente ses excuses pour le spectacle honteux qu'il a donné aujourd'hui.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai une brève observation à faire à propos de l'intervention de mon honorable collègue qui nous accuse d'avoir mêlé la reine à cette affaire.

Jeudi dernier, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, qui vient de parler, a demandé au vice-premier ministre pourquoi le premier ministre du Canada avait délibérément trompé la reine au sujet de la paralysie qui existait au Sénat.

Une dernière observation. Mon honorable collègue proclame son affection et son respect pour Sa Majesté la reine, et je ne doute absolument pas de la sincérité de ses paroles. Il devrait en donner la preuve en se joignant à tous les députés à la Chambre pour demander au sénateur Hébert de retirer une déclaration inacceptable au sujet de Sa Majesté, que notre parti et notre gouvernement ne laisseront pas passer sous silence.

M. le Président: Le député de Shefford demande la parole. Je crois comprendre qu'il désire soulever une question différente de celle dont la Chambre est actuellement saisie.

Je vais exercer la prérogative de la présidence pour dire à la Chambre qu'il importe de comprendre où nous en sommes.

La Chambre est saisie d'une requête de la part du vice-premier ministre qui sollicite le consentement unanime pour proposer une motion.

Le député d'Ottawa—Vanier a probablement raison. J'éprouve certains doutes sur la question de savoir si, étant donné toutes les circonstances, nous avons nécessairement affaire en l'occurrence à une atteinte au privilège. Je n'ai pas à trancher la question.

Recours au Règlement

Le député a parfaitement raison de dire qu'il s'agit d'un autre sujet de discussion. Sur le plan de la procédure, nous avons une requête de la part du gouvernement qui sollicite le consentement unanime concernant la motion dont il a donné lecture. Voilà où nous en sommes.

J'ai permis certaines interventions, mais je ne pense pas que je devrais laisser prolonger le débat à ce sujet tout l'après-midi.

La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je vais attendre qu'il y ait de l'ordre.

[Traduction]

M. le Président: J'ai accordé la parole au député de Shefford pour soulever la question de privilège.

[Français]

LES SUPPOSÉS PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE BURIN—SAINT-GEORGES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, si vous pouvez m'entendre. . . Au cours de la matinée, j'ai entendu le député de Burin—Saint-Georges avoir des propos complètement injurieux eu égard à certains d'entre nous, mais j'aimerais me réserver le droit de vérifier la transcription des débats pour revenir demain sur cette question de privilège.

• (1530)

[Traduction]

M. le Président: Je présume que le député en a donné avis.

[Français]

J'ai reçu un avis. Demain, peut-être.

[Traduction]

LES OBSERVATIONS D'UN SÉNATEUR

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, au sujet du rappel au Règlement qu'a invoqué le vice-premier ministre, j'essayais d'attirer l'attention du Président afin de faire une intervention.

Je demande à la présidence de m'éclairer, pas nécessairement sur la décision elle-même, quant à la raison pour laquelle les députés de l'autre côté, notamment le premier ministre et le vice-premier ministre, ont, ou du moins semblent avoir, le droit de prendre la parole et de